

Communiqué de la FSSP – Décret de la Congrégation pour les évêques

Publié le 24 janvier 2009
2 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Fribourg (Suisse), le samedi 24 janvier 2009

La Congrégation pour les Évêques ayant rendu public aujourd'hui le décret levant l'excommunication déclarée en 1988 à l'encontre des quatre évêques ordonnés sans mandat pontifical par Mgr Lefebvre, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre tient à exprimer sa joie devant ce nouveau pas franchi vers l'unité.

Depuis sa fondation, la Fraternité Saint-Pierre n'a cessé de témoigner de son double attachement au Siège de Pierre et à la Tradition de l'Église, priant constamment pour qu'une réconciliation puisse se réaliser entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X.

Aujourd'hui la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre s'unit pleinement au désir du Saint-Siège en souhaitant « *que ce pas soit suivi sans tarder de la pleine communion avec l'Église de toute la Fraternité Saint-Pie X, en témoignage d'une vraie fidélité et d'une vraie reconnaissance du Magistère et de l'autorité du Pape par la preuve de l'unité visible* ». (Décret de la Congrégation pour les Évêques du 21 janvier 2009)

La Fraternité Saint-Pierre tient à exprimer sa profonde gratitude au Souverain Pontife. Elle voit dans son geste magnanime un appel à l'unité de tous les catholiques pour étendre dans le monde, face à toutes les contradictions du temps, le Règne du Christ.